



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 6878

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson demande à Mme la ministre de la culture et de la communication quelles mesures compte prendre le Gouvernement en vue de protéger véritablement nos lieux de culte des profanateurs en tous genres aujourd'hui en danger. En effet, depuis le début de l'année, le Midi et les départements limitrophes paient un lourd tribut en matière d'églises profanées. Un véritable pillage a eu lieu à Notre-Dame de Perpignan le 11 septembre dernier. On retrouve également des cas similaires en Bretagne. Le culte est un des aspects de la vie qui tient un rôle très important dans la structuration des sociétés ; il convient donc de le protéger face à une dégradation du respect qui vire au vandalisme envers des monuments tels que des églises, ou bien même envers nos morts par le biais des profanations de cimetières. Il est urgent que l'État réagisse de manière appropriée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6878

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6048

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)